



**DELIB 40-2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES  
Séance du 18 décembre 2024 à 19h00**

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 18

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 13/12/2024

Date d'affichage : 13/12/2024

L'an deux mille vingt et quatre et les dix-huit décembre à 19h04, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Marie-France ALRIC, et Maud FLAMANT  
Et Messieurs Alain VEUILLET, Paul SALVAN, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, Joseph BRAMARDI, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL et François MONTAGNE

Excusés : Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET, M. Claudian BRUN pouvoir à M. Frédéric MAIXANDEAU, M. Paul SALVAN pouvoir à Mme Arlette GLORIA

Retard : Mme Maud FLAMANT arrivée 19h09 pour le recrutement de l'agent cantine dans les décisions du maire

Absente : Mme. Marie-Pascale PRADES

Secrétaire de séance : Mme Marie-Rose LADOWICHT

La séance débute à 19h04 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Il explique que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec les personnes présentes qui ont déclarés vouloir participer à la vie communale en juillet 2020.

Conformément à l'article [L 2121-21](#) du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 17                      Contre : 0                      Abstention : 0

En préambule de la séance M. le maire propose à l'ensemble des personnes présentes de se lever et d'observer une minute de silence en l'honneur de M. Manuel GONCALVES : adjoint aux travaux

M. le maire explique au conseil qu'il convient d'ajouter une délibération sur le tarif de l'abonnement au service d'assainissement collectif afin de pouvoir continuer à percevoir les subventions de l'agence de l'eau, il précise qu'une explication de ce point a été transmise avec l'ODJ modifié le 16-12-2024.

Pour : 17                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Objet de la délibération : TARIFICATION ABONNEMENT AU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

M. le maire rappelle que pour continuer à bénéficier des subventions de l'agence de l'eau il convient de conserver le tarif au m3 à 1.65TTC sur les travaux en cours.



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 081-218103257-20241218-DELIB\_40\_2024-DE



Il rappelle qu'avec la nouvelle redevance de performance des systèmes d'assainissement nous atteignons 1.50€ TTC/m<sup>3</sup>

Afin de pouvoir continuer à percevoir les subventions de l'agence de l'eau il propose de passer l'abonnement à 59€HT ce qui reviendra à 1.66€TTC /m<sup>3</sup> qui est le tarif actuellement facturé par m<sup>3</sup> pour le traitement des eaux usées.

En conclusion, chaque administré sera acteur et pourra agir sur cette nouvelle redevance. A date la redevance reste la même de celle votée en 2021 en séance du 30 juin.

Pour : 14

Contre : 3

Abstention : 1

La secrétaire de séance  
Marie-Rose LADOWICHT

Fait en séance les jour, mois et an  
susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

